

Liberté de manifester ?

Code pénal : Article 431-1

Modifié par LOI n°2011-267 du 14 mars 2011 - art. 49

Le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, **l'exercice de la liberté d'expression**, du travail, d'association, de réunion **ou de manifestation** ou d'entraver le déroulement des débats d'une assemblée parlementaire ou d'un organe délibérant d'une collectivité territoriale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Le fait d'entraver, **d'une manière concertée et à l'aide de coups, violences, voies de fait**, destructions ou dégradations au sens du présent code, l'exercice d'une des libertés visées à l'alinéa précédent **est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.**



Le 1er novembre 2014, à Nantes, un manifestant semble avoir été touché au visage par un tir de lanceur de balles de « défense » lors d'une manifestation en hommage à Rémi Fraisse.

Selon les images filmées par un journaliste de Taranis News, ce manifestant a été sérieusement blessé au nez avant d'être évacué par les policiers.



Le 7 octobre 2011, à Longoni (Mayotte), Nassuir Oili, 9 ans (et 24 kilos), est éborgné, en marge d'agitations liées au mouvement contre la vie chère, par le tir de flashball superpro d'un gendarme.[...] le groupe d'enfants était **simplement venu se baigner** et était « *sans rapport avec les caillasseurs et les coupeurs de route* ».[...] L'adjudant a été condamné à **deux ans de prison avec sursis**. Le tribunal a accepté la demande de la défense de ne pas inscrire ce jugement à son casier judiciaire, ce qui signifie qu'il pourra **reprendre son travail aussitôt**. Le Défenseur des droits a recommandé des poursuites disciplinaires pour « *usage disproportionné* » du flashball.

Flashball et LBD40 :

une liste de blessés graves impressionnante !

- La nuit du 14 juillet 2015, aux Mureaux (Yvelines), Bakary, 16 ans
- La nuit du 14 juillet 2015, à Argenteuil (Val-d'Oise), Amine, 14 ans
- Le 30 octobre 2014, dans la ZUP de Blois, un jeune homme de 20 ans
- Le 19 octobre 2014, à Lyon, Alexandre Meunier, un carreleur de 25 ans
- Le 21 avril 2014, à Toulouse, Yann Zoldan, 26 ans
- Le 22 février 2014, à Nantes, trois personnes calmes mutilées à l'œil, et d'autres personnes sévèrement blessées lors d'une manifestation en opposition au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, sujet politiquement très sensible.
- 1er février 2014, Steve, un lycéen de 16 ans
- Le 27 décembre 2013, Quentin Charron, 31 ans
- Le 19 juillet 2013, à Trappes (Yvelines) Salim, 14 ans
- Le 6 février 2013, à Strasbourg, John David, intérimaire belge d'ArcelorMittal, 25 ans

Manifestation du 22 Février 2014, Nantes.



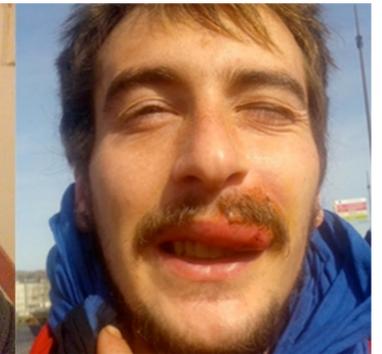
Quentin Torselli



Emmanuel Derrien



Damien Tessier



A gauche : Un blessé par Flash-ball pris en charge en même temps que Quentin Torselli vers 18h45. Photo, Yves Monteil.

Scanner du visage de Geoffrey Tidjani montrant la violence de l'impact du tir. Les os du crâne sont brisés.

Le 14 octobre 2010, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), Geoffrey Tidjani, un lycéen de 16 ans, est atteint à l'œil gauche par un tir de LBD 40, alors que lui et ses camarades montaient une barricade devant un lycée pour protester contre la réforme des retraites.



Un militant dit avoir été touché à la main par un tir de Flashball le 10 septembre 2014.

Le 10 septembre, sur le chantier du barrage de Sivens (Tarn), un opposant au barrage est touché à la main par un tir de lanceur de balles de défense. « *Il a eu 45 jours d'ITT (incapacité temporaire totale – Ndlr), explique son avocate Claire Dujardin. Il dit s'être simplement rapproché des gendarmes mobiles un matin, pour voir ce qui avait été coupé, et avoir été visé alors qu'il n'était qu'à quelques mètres d'eux.* »

- Le 21 septembre 2012, à Montpellier, Florent Castineira, dit Casti, un supporter de 21 ans,
- Le 7 octobre 2011, à Longoni (Mayotte), Nassuir Oili, **9 ans**
- Le 5 juin 2011, aux Tarterêts (Essonne), Daranka Gimo, une fillette de **9 ans**,
- Le 7 février 2011, à Audincourt (Doubs), Ayoub Bouthara, un lycéen de 17 ans,
- 18 décembre 2010, à Rennes (Ille-et-Vilaine), Mohammad Abatahi, un électricien de 37 ans,
- Le 13 décembre 2010, à Marseille, Mostepha Ziani, 43 ans
- Le 5 décembre 2010, au stade de Nice, Guillaume Laurent, 23 ans

- Le 19 mai 2010, à Villeteuse (Seine-Saint-Denis), Nordine 27 ans
- 8 juillet 2009, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), cinq personnes dont Joachim Gatti, réalisateur de films de 34 ans
- 21 juin 2009, à Paris, lors de la fête de la musique, plusieurs personnes dont Clément Alexandre, 26 ans
- 4 juin 2009, à Bondy (Seine-Saint-Denis), un jeune homme de 23 ans
- 9 mai 2009, à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), deux hommes de 21 et 31 ans, Le 14 octobre 2010, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), Geoffrey Tidjani, un lycéen de 16 ans
- 1er mai 2009, à Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis), Samir Ait Amara, 18 ans,
- 17 avril 2009, à Compiègne (Oise), Halil Kiraz, un père de famille de 29 ans,
- 19 mars 2009, à Toulouse (Haute-Garonne), Joan Celsis, un étudiant de 25 ans
- 27 novembre, 2007, à Nantes (Loire-Atlantique), Pierre Douillard, 16 ans
- Le 28 octobre 2006, à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), Jiade El Hadi, 16 ans,
- 6 juillet 2005, aux Mureaux (Yvelines), un adolescent de 14 ans

Le peuple a l'œil !

Sources :
Dossier de Presse : Collectif des blessés par la police lors de la manifestation du 22 février 2014 à Nantes
http://www.mediapart.fr/journal/france/041213/flashball-plus-de-trente-blesses-graves-depuis-2004?page_article=2
<http://www.legifrance.gouv.fr>
<http://27novembre2007.blogspot.fr/>

Grenade assourdissante aveugle. L'état est-il responsable ?

En novembre 2012, un médecin, le Dr Stéphanie Lévêque, présente lors des affrontements à Notre-Dame-des-Landes, choquée par les blessures des manifestants écrit au préfet pour **lancer, en vain, une alerte.**

Extrait de la lettre : « [...] J'insiste sur la gravité de ces blessures par explosions. Les débris pénètrent profondément dans les chairs risquant de léser des artères, nerfs ou **organes vitaux**. Nous avons retiré des débris de 0,5 à 1 cm de diamètre, d'aspect métallique ou plastique très rigide et coupant. D'autres, très profondément enfouis, ont été laissés en place et nécessiteront des soins ultérieurs. Impossible de prévoir les lésions secondaires ! »



Photo jointe à la lettre du Dr Lévêque



« [...] le SAMU et l'ambulance des pompiers a été retardée par les barrages des forces de l'ordre, ce qui est inadmissible ! »

La justice a pris **neuf ans à traiter ce dossier**, alors qu'une séquence vidéo capturée le 2 juin 2003 montrait clairement l'explosion. Celle-ci a été diffusée intégralement en 2008 par la NUJ, mais des images avaient déjà circulé dès le 10 juin 2003.



Il s'agit du cas de Guy Smallman, un photographe professionnel de 37 ans qui couvrait les manifestations parallèles au sommet du G8 de Genève le 2 juin 2003. [...] les policiers auraient alors constaté la blessure sans offrir aucune forme de premiers soins.



7 octobre 2014, moins de trois semaines avant la mort de Rémi Fraise, les gendarmes utilisent des méthodes illégales.

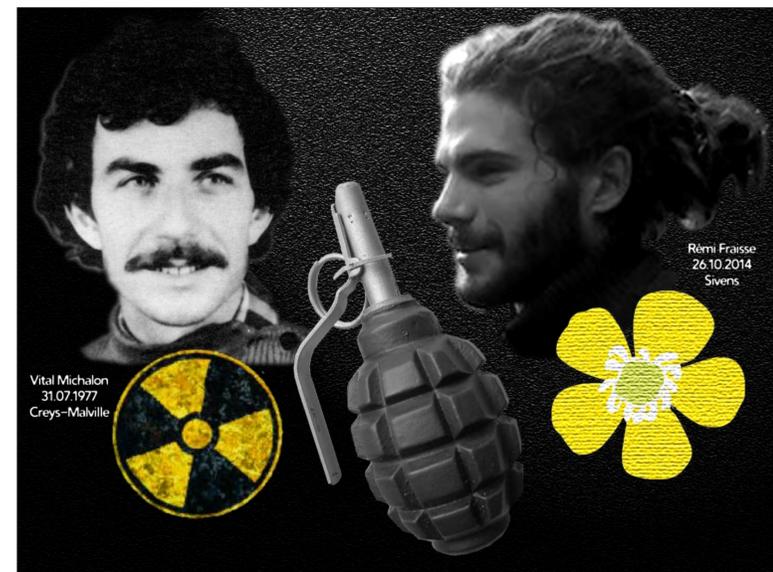
Elsa Moulin, 25 ans, se réfugie dans une caravane à Sivens. Un gendarme qui veut la déloger effectue **un tir non réglementaire** d'une grenade qui déchire la main d'Elsa. Elle a dû être opérée d'urgence et garde de **graves séquelles**.

Le rapport de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) a relevé une faute du gendarme en question. Il a été sanctionné mais la nature de cette sanction n'a pas été rendue publique.

Le préfet ne remet pas en question l'usage disproportionné de la force.



La main d'Elsa © L.F.



Vital Michalon meurt en 1977 dans des conditions très similaires à celles de Rémi Fraise. Tous deux participent pacifiquement à une manifestation d'opposition à un projet contesté. Tous deux font les frais de l'extrême fermeté de la répression, tués par une grenade OF F1. L'enquête ne désignera aucun responsable du décès de Vital Michalon. Les méthodes de « maintien de l'ordre » n'ont pas été remises en question. Qu'en sera-t-il dans le cas de Rémi Fraise ?

Les six plaintes de blessés s'estimant victimes de violences policières, lors de la manifestation du 22 février 2014 à Nantes, ont été classées sans suite.



Les trois personnes qui ont perdu l'usage d'un œil suite à un tir policier lors de cette manifestation.

« - Et donc, on dit que tu as reçu une grenade assourdissante qui, au lieu d'être tirée en l'air, a été tirée de façon horizontale, dans ton œil ?
- Je l'ai prise directement dans le visage. Elle a explosé dans mon visage. »

Témoignage de Quentin Torselli, à gauche sur la photo.

En mai 2007, à Grenoble, une étudiante en médecine de 23 ans a été grièvement blessée[...] **Ne faisant que passer sur une place publique** où s'achevait la manifestation [...] c'est le bouchon d'amorce métallique de la grenade qui serait en cause.



Maud Caretta a perdu un œil, le goût et l'odorat après avoir été blessée par une grenade assourdissante.
Photo France 3 Alpes

Le peuple a l'œil

Sources :
Dossier de Presse : Collectif des blessés par la police lors de la manifestation du 22 février 2014 à Nantes
<http://moisemarcouxchabot.com/grenades-assourdissantes-2/>
<http://sans-langue-de-bois.eklablog.fr/sivens-une-nouvelle-enquete-vise-les-gendarmes-a114392088>
http://www.lexpress.fr/actualite/societe/notre-dame-des-landes-un-medecin-choque-par-les-blessures-des-manifestants_1194694.html
<http://zad.nadir.org/spip.php?article713>
<https://nantes.indymedia.org/articles/30340>

Armes non létales ? Respect des protocoles d'utilisation ? Gardiens de la Paix ?



Flash-Ball Super pro (44mm)
4e catégorie - « armes à feu dites de défense »
Longueur : 33 cm - Poids : 1,550 kg
Fabriqué par Verney-Carron (France), il arme les forces françaises depuis 2002.
Il possède la puissance d'arrêt d'un 38 Spécial avec un bruit de détonation équivalent à un fusil à pompe cal.12
Il propulse des balles de caoutchouc (28g) de 44 mm (sphériques) jusqu'à 30 mètres.
Sa portée opérationnelle est de 7 à 10 mètres.
Energie de 200 joules à 2,5 mètres.

Le flashball est progressivement remplacé par le LBD 40, bien plus puissant et précis.



LBD 40 (40 mm) ou Grenad Launcher 06
1ère catégorie - « conçues pour ou destinées à la guerre terrestre, navale ou aérienne »
Longueur : 59 cm - Poids : 2,050 kg
Fabriqué par Brugger & Thomet (Suisse), il arme les forces de l'ordre françaises depuis 2009.
Equipé d'un canon simple 40x46 mm en métal, d'une crosse repliable et d'une poignée, il ne produit pas de bruit de détonation.
Il propulse des balles mi-dur (26g) de 40 mm sur une distance de 25 à 50 mètres.
Sa portée opérationnelle est de 10 à 30 mètres.
Energie de 122 joules à 10 mètres et à 84 joules à 40m



BALLE DE DEFENSE « A LETALITE REDUITE » (BDLR 80 / BDLR 130)
40 x 46 mm
- fabriquée par LACROIX-ALSETEX
- utilisée avec le LBD 40 (GL-06)
- poids : 95 g



Individu se trouvant environ à 10 mètres

Individu se trouvant environ à 20 mètres

Individu se trouvant environ à 30 mètres

Précision de Tir du LBD 40



Mercredi 6 février 2013, alors que des salariés en lutte d'Arcelor Mittal menacés par leur patron viennent défendre leur emploi en manifestant à Strasbourg, les forces de l'Ordre ont **délibérément** fait feu au flashball (Lanceur de Balles de Défense) **dans le visage** d'un manifestant : John, intérimaire, a **perdu un œil**.



La détonation de la grenade OF F1, plus puissante que celle de la grenade GLI F4, survient quant à elle **sans modification de la trajectoire de lancement**. (extrait du rapport IGGN IGPN 13 novembre 2014)



Fragment métallique extrait d'un corps, photo jointe à la lettre du Dr Lévêque.



Tir tendu en direction des manifestants
Photo Stephane Mahe/Reuters, sur Parismatch.com



La France épinglée par Amnesty International pour ses violences policières

Le Monde | 27.05.2010 à 08h41 • Mis à jour le 27.05.2010 à 11h43

Le peuple a l'œil

Sources :
Dossier de Presse : Collectif des blessés par la police lors de la manifestation du 22 février 2014 à Nantes
<http://www.politis.fr/Notre-Dames-des-Landes-le-recit,20202.html>
<http://couteentresdents.over-blog.net/tag/repression/3>
http://zad.nadir.org/IMG/pdf/ARMEMENTSPOLICE_A3.pdf
http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/05/27/la-france-epinglee-par-amnesty-international-pour-les-violences-policieres_1363577_3224.html